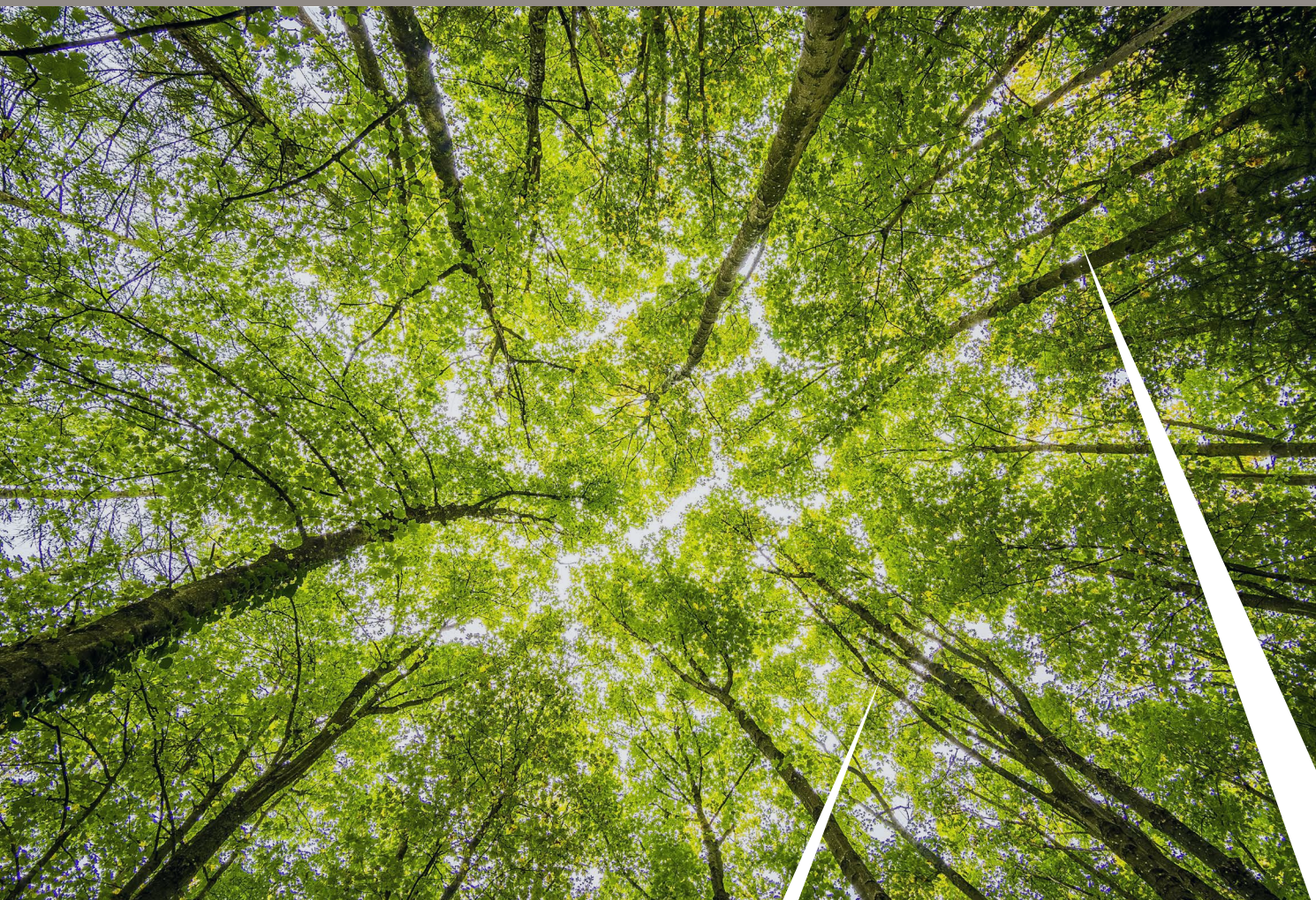




CMB MONACO ESG POLICY

CMB Monaco, en tant qu'entité du Groupe Mediobanca, et tel que mentionné dans le champ d'application de la "Mediobanca Group ESG Policy 2021" ("Politique ESG"), applique, sur la base du principe de proportionnalité et de progressivité, les principes et objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") du Groupe Mediobanca.

Le Groupe Mediobanca est convaincu de la nécessité d'intégrer prioritairement les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") dans ses critères opérationnels, afin de participer à l'effort global sociétal et environnemental et de consolider la confiance des investisseurs et du marché. Les principes ESG sont un facteur clé dans la poursuite de la création de valeur en termes de bénéfices et de finances, ainsi qu'en termes sociaux et environnementaux durables.

Pour poursuivre ces objectifs, le Groupe a développé et adopté une approche qui vise à identifier, évaluer, prévenir et réduire les risques opérationnels et de réputation qui découleraient de prêts et d'investissements dans des entités opérant dans des secteurs qui ne sont pas considérés comme socialement responsables, avec de faibles notations ESG et/ou impliquées dans des événements graves ayant un impact négatif sur les questions sociales, environnementales et de gouvernance (également appelés impacts indirects), ou qui pourraient l'être à l'avenir.

En particulier, les principes sur lesquels se fonde la politique ESG de CMB Monaco visent à :

- ◇ Développer la connaissance des employés de CMB sur les principes généraux de l'ESG et ses implications dans notre développement ;
- ◇ Promouvoir la connaissance et faciliter l'application de processus de prêt et d'investissement responsables au sein de CMB Monaco ;
- ◇ Réduire les risques et l'impact indirect liés aux activités gérées par CMB Monaco ;
- ◇ Empêcher CMB Monaco d'être impliqué dans des activités non conformes aux principes d'éthique et d'intégrité qui constituent le fondement de la façon de faire de CMB Monaco.

1. Champ d'application

La politique ESG de CMB Monaco s'applique aux activités ci-après :

Avec des contreparties et/ou des clients, des transactions dans les domaines suivants :

- ❖ Les garanties financières pouvant être octroyées aux contreparties dans le cadre d'opérations de marché, ainsi que les crédits accordés ;
- ❖ Les instruments financiers dans lesquels CMB Monaco et ses filiales investissent pour leur propre compte et/ou pour le compte de leurs clients dans le cadre de la fourniture de services de gestion de portefeuilles individuels et/ou collectifs. Et les instruments financiers que CMB Monaco et ses filiales peuvent conseiller à leurs clients, dans le cadre de la fourniture de services de conseils en investissements ;
- ❖ Des activités d'intermédiation pour compte propre ou pour le compte de la clientèle ;

Les produits suivants sont exclus du champ d'application de la présente politique :

- ❖ Les produits avec un style de gestion "passif" qui répliquent la composition et la performance d'un indice donné. Par ailleurs, l'application des critères de sélection négative aux produits de gestion individuelle et collective qui disposent d'un indice de référence, fait l'objet d'une évaluation spécifique, afin de limiter les effets de distorsion liés à l'impossibilité de répliquer l'indice de référence ;
- ❖ Tout mandat de gestion délégué à des tiers externes à CMB Monaco en vigueur à la date d'adoption de la présente Politique. En cas d'émission de nouveaux mandats de gestion à des tiers, ou en cas de renouvellement de mandats existants (à la prochaine échéance contractuelle ou à la première occasion, selon le cas), des critères spécifiques seront convenus avec les gestionnaires pour une adoption conforme aux principes énoncés dans la présente Politique.

2. Principes de référence

Le Groupe Mediobanca, en définissant sa Politique ESG, a fondé ses considérations sur les principes suivants :

- ❖ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- ❖ Dix principes du Pacte mondial des Nations unies, reconnus au niveau mondial et applicables à tous les secteurs économiques ;
- ❖ Les dix-sept objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

En conséquence de l'engagement du Groupe Mediobanca dans ce domaine, Mediobanca SGR, RAM Active Investment et Cairn Capital Limited sont tous signataires des Principes pour l'Investissement Responsable ("PRI") soutenus par les Nations Unies.

Le Groupe Mediobanca a également adhéré récemment aux Principes pour une banque responsable (les "PRB"), six engagements volontaires lancés lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2019 et qui, s'inscrivant dans le cadre politique et institutionnel décrit par l'Accord de Paris sur le climat et l'Agenda 2030 pour le développement durable, visent à intégrer les questions sociales et environnementales dans le secteur bancaire, en incitant les banques à se fixer des objectifs de croissance durable et en favorisant la mesure de l'impact des activités bancaires sur les individus et sur la planète¹.

¹ Pour plus de détails se référer à Mediobanca Group ESG Policy 2021.

CMB Monaco cherche à appliquer les principes du Groupe Mediobanca définis dans la Politique ESG sur la base du meilleur effort, dans le respect du cadre législatif de la Principauté de Monaco, en proportion de ses moyens et capacités.

3. Activités responsables

Afin de promouvoir des Activités Commerciales responsables basées sur des critères ESG, le Groupe Mediobanca a défini des activités et des indicateurs d'analyse que chaque entité juridique est tenue de prendre en considération pour effectuer ses évaluations.

CMB Monaco a recours, sur la base des besoins et des spécificités, aux sources suivantes (lorsqu'elles sont disponibles) :

- ◇ Informations du domaine public ;
- ◇ Fournisseurs d'informations spécialisées ;
- ◇ Autres rapports spécifiques pour mesurer et évaluer les entreprises ;
- ◇ Informations obtenues directement auprès des entreprises et/ou des contreparties concernées.

L'approche est basée sur une combinaison de :

- ◇ Filtre de sélection négatif basé sur l'utilisation de critères d'exclusion, afin d'identifier les parties impliquées dans des activités spécifiques et/ou dans la production et/ou la vente de biens présentant des caractéristiques techniques particulières ;

et/ou :

- ◇ Filtre de sélection positif basé sur des critères permettant d'identifier les parties qui sont évaluées positivement et/ou les actifs présentant des caractéristiques positives du point de vue ESG.

De plus, dans le cadre de la poursuite d'Activités Commerciales responsables, CMB Monaco s'engage à comprendre la sensibilité aux critères ESG de ses clients afin de définir une offre de produits ciblés et en adéquation avec les besoins exprimés. CMB Monaco promeut et recommande, dans le cadre strict de l'appétit au risque du client, des investissements responsables en intégrant les attentes ESG dans les stratégies d'investissement.



3.1. Critères généraux sur les filtres de sélection négative

CMB Monaco ne s'engage pas sciemment dans des Activités Commerciales qui sont contraires à ses propres principes et aux principes du Groupe Mediobanca ou qui sont autrement en violation des principes et/ou des règlements qui pourraient exposer CMB Monaco à un risque de réputation. En particulier, sont exclues les activités commerciales qui concernent et/ou impliquent directement l'un des éléments suivants :

- ❖ Les entreprises impliquées (sauf de manière marginale) dans la production et/ou la vente d'armes qui violent les principes humanitaires fondamentaux ;
- ❖ Les entreprises condamnées pour des violations graves des droits de l'homme (y compris/en particulier celles dans le domaine du travail des enfants) ;
- ❖ Les entreprises condamnées pour des infractions graves à la réglementation en matière de fraude comptable, de blanchiment d'argent et/ou de pots-de-vin et de corruption ;
- ❖ Les entreprises condamnées pour des délits liés à la santé et à la sécurité de leur personnel et/ou pour des dommages graves à l'environnement (concernant, par exemple, la déforestation, les dommages à l'écosystème, etc...) ;
- ❖ Les parties sanctionnées par des entités supranationales (par exemple, l'ONU, l'UE, l'OFAC, etc.) ou des États-nations présentant de graves lacunes dans leur législation en matière de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

CMB Monaco, conformément à sa politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a également instauré une interdiction d'entrer en relation, en se référant spécifiquement à ses clients, avec :

- ❖ Des banques ou des sociétés fiduciaires "Shell", des trusts, des sociétés anonymes ou des filiales détenues par des actions au porteur basées dans des pays tiers à haut risque figurant notamment sur la liste de l'UE, l'ONU et l'OFAC ; ces mesures s'appliquent également aux entités, avec des noms différents, basées dans de telles sociétés pour lesquelles il n'est pas possible d'identifier le propriétaire effectif ou de vérifier leur identité ;
- ❖ Les parties condamnées pour les crimes suivants : conspiration à des fins terroristes, y compris internationales, ou en vue de renverser l'ordre démocratique, crimes contre l'État commis avec des armes, conspiration au sein d'organisations de type mafieux, aide et complicité dans la réalisation des crimes sous-jacents de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, de trafic d'êtres humains ou de drogue ;
- ❖ Les parties résidant ou réalisant la majorité de leurs activités dans des pays sous embargo total. Il n'est pas non plus permis d'effectuer des transactions impliquant, pour quelque raison que ce soit, des parties figurant sur les listes noires nationales ou internationales antiterroristes applicables (par exemple, règlements de l'UE, résolutions des Nations unies).

CMB Monaco peut évaluer s'il convient ou non de reprendre les opérations avec ces parties au cas par cas, y compris au vu de toute action d'atténuation mise en œuvre par les parties concernées et/ou des caractéristiques de la controverse elle-même.

En particulier, l'évaluation de la gravité ou non d'un cas particulier, ou la décision de maintenir, réduire ou reprendre des opérations avec des parties au centre de controverses, ou qui ont été sanctionnées et/ou condamnées en relation avec ce qui précède, peut impliquer le recours aux comités compétents (incluant mais pas uniquement le Comité Onboarding/LAB, le Comité de Suivi des Risques, le Management Committee).

CMB Monaco surveille également les controverses sérieuses qui peuvent surgir en rapport avec les facteurs susmentionnés, afin d'évaluer s'il faut ou non prendre des mesures pour éviter de s'engager dans de nouvelles Activités Commerciales ou d'augmenter les Activités Commerciales déjà en cours avec des parties et/ou des sociétés qui pourraient être condamnées pour les délits susmentionnés dans le futur.

3.2. Critères supplémentaires appliqués aux activités de prêt et de crédit accordés et certains investissements pour compte propre.

Dans le cadre de ses activités dans les domaines :

- ❖ Des crédits accordés à la clientèle, les garanties financières et les activités sur produits dérivés, les prêts et pensions de titres et pour les activités sur le marché monétaire ;
- ❖ Des investissements directs pour compte propre (à l'exclusion des investissements réalisés par le biais d'OPCVM, qu'ils soient fermés ou ouverts, et d'autres produits ou véhicules d'investissement équivalents, tels que les CLO et les CDO) ;

CMB Monaco tend à procéder à des évaluations spécifiques et notamment à une analyse qualitative de la destination des fonds et de leur impact en matière de durabilité, dans la mesure de l'existence de données spécifiques disponibles en la matière, des crédits accordés à des personnes physiques et sociétés.

Ces critères s'appliquent, lorsque les informations sont disponibles, aux prêts et aux investissements directs immobiliers d'un montant supérieur à 2,5 millions d'euros (ou qui se traduisent par une exposition contre la contrepartie par le prêteur, et/ou la partie qui effectue l'investissement d'un montant supérieur à 2,5 millions d'euros).

Concernant les activités de crédit lombard, lorsque ceux-ci sont consentis contre nantissement de valeurs financières détenues à CMB Monaco, une évaluation automatisée du risque ESG du portefeuille nanti sera réalisée sur la base des données ESG disponibles dans le référentiel titres du dépositaire.

Le processus d'évaluation est réalisé à l'aide de différentes méthodologies et instruments en fonction du type d'activité commerciale qu'elles exercent et du type de produit/service géré/institué ou fourni au client.

Les évaluations peuvent être effectuées sur la base d'une notation ESG fournie par des fournisseurs d'informations spécialisés (performance énergétique des biens immobiliers par exemple) et/ou de recherches effectuées en interne.

En ce qui concerne spécifiquement les recherches effectuées en interne, CMB Monaco, dans la mesure où cela s'applique aux différents types d'activités commerciales exercées sur la base du principe de proportionnalité et de gradualité, effectuée, sur la base des informations du domaine public (par exemple, les bases de données publiques), une évaluation du degré d'attention accordé aux questions ESG, des comportements adoptés et de l'intégration de ces critères dans les politiques d'entreprise par le client et/ou la contrepartie concernés.

L'analyse interne, réalisée sans donnée provenant de fournisseurs externes, a pour but de comprendre et d'évaluer les aspects clés suivants :

- ❖ Facteurs environnementaux : le risque environnemental auquel l'entreprise doit faire face, son impact éventuel sur les performances opérationnelles, la compétitivité et la réputation, et les politiques menées par celle-ci à cet égard ;
- ❖ Facteurs sociaux : la gestion de questions telles que le travail, la santé et la sécurité, et les relations avec la communauté, afin de comprendre le risque potentiel de réputation et/ou de litige ;
- ❖ Facteurs de gouvernance : les normes de gouvernance adoptées par l'entreprise, les questions ou problèmes auxquels elle est confrontée et les risques potentiels qui y sont associés. D'autres facteurs institutionnels sont également évalués dans ce cadre, tels que la stabilité politique d'une entreprise, les droits civils, les droits politiques, etc.

Les résultats de l'analyse constituent l'un des éléments d'information utilisés pour étayer les décisions prises en matière de Prêts et d'Investissements directs.

3.2.1. Critères d'exclusion – sélection négative

Dans le cadre des Prêts et des Investissements Directs, CMB Monaco effectue des évaluations spécifiques afin d'identifier les contreparties et/ou les émetteurs considérés comme les plus à risque et/ou les sociétés opérant dans des secteurs considérés comme non responsables socialement, avec des notations ESG, et/ou avec des litiges en cours jugés capables d'avoir un impact sur la réputation et le profil risque-rendement.

Le Groupe Mediobanca a identifié certains domaines d'activité en particulier comme étant sensibles en termes ESG, et a établi des listes spécifiques de critères d'exclusion pour les industries suivantes : mines, forêts et utilisation des zones forestières, production de biens agricoles, secteurs de l'énergie, défense et armement, infrastructures et transports. Elle a également dressé une liste de matériaux dont elle ne soutient pas (que ce soit par le biais de prêts ou d'activités d'investissement direct) la production, la transformation et/ou la vente, et a élaboré une politique de protection de la biodiversité. Pour plus de détails, il convient de se reporter à l'annexe de la Mediobanca Group ESG Policy 2021 intitulée "Politiques spécifiques de prêt et d'investissement".

3.2.2. Critères d'exclusion – sélection positive

L'engagement concret dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises et la protection des droits de l'homme sont considérés comme des critères prioritaires dans le screening des contreparties et/ou des émetteurs qui est effectué dans le cadre du processus de décision de prêt ou d'investissement. En particulier, les comportements vertueux peuvent être évalués positivement au regard de leur contribution à l'atténuation du risque ESG et donc de leur impact positif sur la solvabilité des emprunteurs et le profil d'investissement des parties analysées. Les méthodologies utilisées et les facteurs de risque pris en compte dans cette analyse sont structurés par CMB Monaco en fonction du type de contrepartie (voire du type d'actif) impliqué dans l'activité de prêt ou d'investissement direct.

3.3. Critères supplémentaires appliqués aux activités d'investissement pour compte propre et de gestion individuelle/collective de portefeuille

3.3.1. Investissements pour compte propre

Dans l'exercice des activités d'investissement pour compte propre, CMB Monaco applique, en plus des critères généraux indiqués à la section 3.1, des critères supplémentaires afin de promouvoir des processus d'investissement responsables et de prendre en considération les facteurs ESG, en effectuant une analyse individuelle pour chaque émetteur, basée entre autres sur les données fournies par des fournisseurs d'informations spécialisés.

Afin de prendre en compte l'évaluation des facteurs ESG en complément des informations traditionnellement prises en compte dans la sélection des investissements, des critères sont utilisés pour privilégier, toutes conditions égales par ailleurs, l'investissement dans des instruments financiers et des OPCVM ouverts dont la notation ESG est élevée ou en amélioration selon l'évaluation de CMB Monaco, et qui ne sont pas impliqués dans de graves controverses.

Ces critères peuvent être mis en œuvre, lorsque cela est approprié, sous la forme de limites spécifiques fixées par CMB Monaco pour l'investissement dans des OPCVM et des instruments financiers ayant une faible notation ESG ou pour lesquels aucune notation ESG n'est disponible.

En plus de ces principes, d'autres critères peuvent être appliqués spécifiquement par CMB Monaco pour des produits spécifiques promouvant, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques ou qui ont pour objectif l'investissement durable.

3.3.2. Activités de gestion individuelle/collective de portefeuille

Dans l'exercice de la prestation de services de gestion individuelle/collective de portefeuille, CMB Monaco applique, en plus des critères généraux indiqués à la section 3.1, des critères supplémentaires afin de promouvoir des processus d'investissement responsables et de prendre en considération les facteurs ESG, en effectuant une analyse individuelle pour chaque émetteur, basée entre autres sur les données fournies par des fournisseurs d'informations spécialisés.

Afin de prendre en compte l'évaluation des facteurs ESG en complément des informations traditionnellement prises en compte dans la sélection des investissements, des critères sont utilisés pour privilégier, toutes conditions égales par ailleurs, l'investissement dans des instruments financiers et des OPCVM ouverts dont la notation ESG est élevée ou en amélioration selon l'évaluation de CMB Monaco, et qui ne sont pas impliqués dans de graves controverses.

Ces critères peuvent être mis en œuvre, lorsque cela est approprié, sous la forme de limites spécifiques fixées par CMB Monaco pour l'investissement dans des OPCVM et des instruments financiers ayant une faible notation ESG ou pour lesquels aucune notation ESG n'est disponible, ou dans des sociétés impliquées dans des controverses ESG (c'est-à-dire des sociétés pour lesquelles des problèmes se sont déjà matérialisés ou sont en train de se matérialiser, avec un impact négatif possible en termes de bénéfices et de réputation pour la société concernée).

En plus de ces principes, d'autres critères peuvent être appliqués spécifiquement par CMB Monaco pour des produits spécifiques promouvant, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques ou qui ont pour objectif l'investissement durable.

3.4. Critères supplémentaires appliqués aux services de conseil en investissement

Dans le cadre de la prestation de services de conseil en investissement (Investment Advisory), CMB Monaco, afin de soutenir les processus d'investissement responsable qui tiennent compte des facteurs ESG, offre aux clients intéressés par ces questions la possibilité d'investir dans des instruments axés sur un ou plusieurs des domaines susmentionnés.

Lors de la sélection des instruments qu'elle recommande, outre les critères généraux énoncés à la section 3.1 ci-dessus, CMB Monaco peut effectuer une analyse individuelle pour chaque émetteur, en se basant notamment sur les données fournies par un fournisseur d'informations spécialisé (le cas échéant) ou par les parties elles-mêmes.

CMB Monaco s'engage également à introduire progressivement la prise en compte de critères de sélection positifs pour les questions ESG dans la sélection de produits mis à la disposition de ses clients.

4. Activités d'engagement

CMB Monaco est convaincu que le respect des critères ESG peut contribuer à améliorer les performances des investisseurs sur le long terme. Pour cette raison, lors de chaque réunion et/ou contact utile à ces fins, CMB Monaco s'engage à dialoguer avec les entreprises dans lesquelles elle a investi (ou dans lesquelles elle a l'intention d'investir) sur la responsabilité de leur démarche, et sur la façon dont les facteurs ESG affectent leurs activités.

5. Organes de contrôle

Les unités de contrôle de CMB Monaco effectuent les contrôles requis dans leurs domaines de responsabilité respectifs. Les différents points de contrôle s'intègrent dans les procédures spécifiques de chaque activité réalisés et proposés par CMB Monaco.

6. Responsabilité de l'entreprise

CMB Monaco est convaincu qu'une conduite juste, transparente et responsable renforce et protège sa réputation et sa crédibilité dans le temps, en posant les bases pour assurer une croissance durable de l'entreprise dans le but de créer et de protéger la valeur des actifs pour toutes les parties prenantes.

CMB Monaco partage et promeut les pratiques ESG dans ses opérations, avec l'objectif de poursuivre une stratégie d'entreprise et de gestion durable. CMB Monaco est donc également soucieuse de réduire son impact environnemental et d'améliorer son mode de fonctionnement au quotidien en impliquant dans sa démarche ESG la prise en compte de l'ensemble des actions menées au sein de l'activité Real Estate Management.

La stratégie de durabilité de CMB Monaco est principalement axée sur :

- ❖ La lutte contre la corruption, qu'elle soit active ou passive, dans le respect des normes éthiques les plus élevées ;
- ❖ Valorisation du personnel, avec une attention particulière à la protection et à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances ;
- ❖ La protection de l'environnement et la réduction de l'impact de CMB Monaco sur celui-ci, direct et indirect ;
- ❖ Sensibilité au contexte social.

La politique de durabilité de CMB Monaco, conformément au Code d'éthique et au Code de conduite adoptés, contribue à renforcer et à mettre en œuvre les valeurs d'éthique, d'intégrité et de responsabilité comme forme de respect envers les personnes, l'environnement et la société dans son ensemble.



Eric Tournier

+377 93 15 76 30

etournier@cmb.mc



CMB Monaco
23, Avenue de la Costa - 98000 Monaco
+377 93 15 77 77
cmb.mc